



Pret a taux zero et location

Par **stephanie37**, le **16/11/2015 à 22:22**

Bonjour,
Je suis propriétaire indivis de mon appartement avec mon ex concubin.
Nous nous sommes séparés il y a 3 ans mais nous n'arrivons pas à vendre ...
D'après ce que je sais, notre prêt à taux zéro nous empêche de mettre en location notre bien. Les seules modifications valables pour mettre en location et éviter le rappel des intérêts sont : le divorce, la dissolution de pacs ou la mutation à plus de 70 km.
Problème, nous ne sommes ni mariés ni pacsés. Il n'y a donc pas de séparation administrative.
Pour mettre fin à cette situation, j'ai pensé que nous pouvions nous pacser pendant un délai raisonnable (2 mois) puis dissoudre le pacs pour "officialiser" notre séparation.
Pensez-vous que cette solution serait envisageable et qu'elle ne sera pas prise par le fisc pour une fraude?
Merci d'avance

Par **Bobo2015**, le **19/11/2015 à 12:07**

Bonjour. Pour ma part, j'ai bien peur que ça soit considéré comme une fraude. Toutefois, rien n'est sûr. Cela pourrait faire l'affaire, qui sait ? Néanmoins, il serait plus sage de consulter un spécialiste au préalable. Lui seul pourra te donner une réponse sûre et des conseils pour mettre légitimement votre logement en location. Si tu préfères, réfère-toi aux blogueurs immo. Ils pourront peut-être t'aider. :) Bonne chance.